



INTERVENTION À L'UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD

LA MONNAIE ET LES PAIEMENTS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

**DENIS BEAU
PREMIER SOUS-GOUVERNEUR**

10 NOVEMBRE 2023

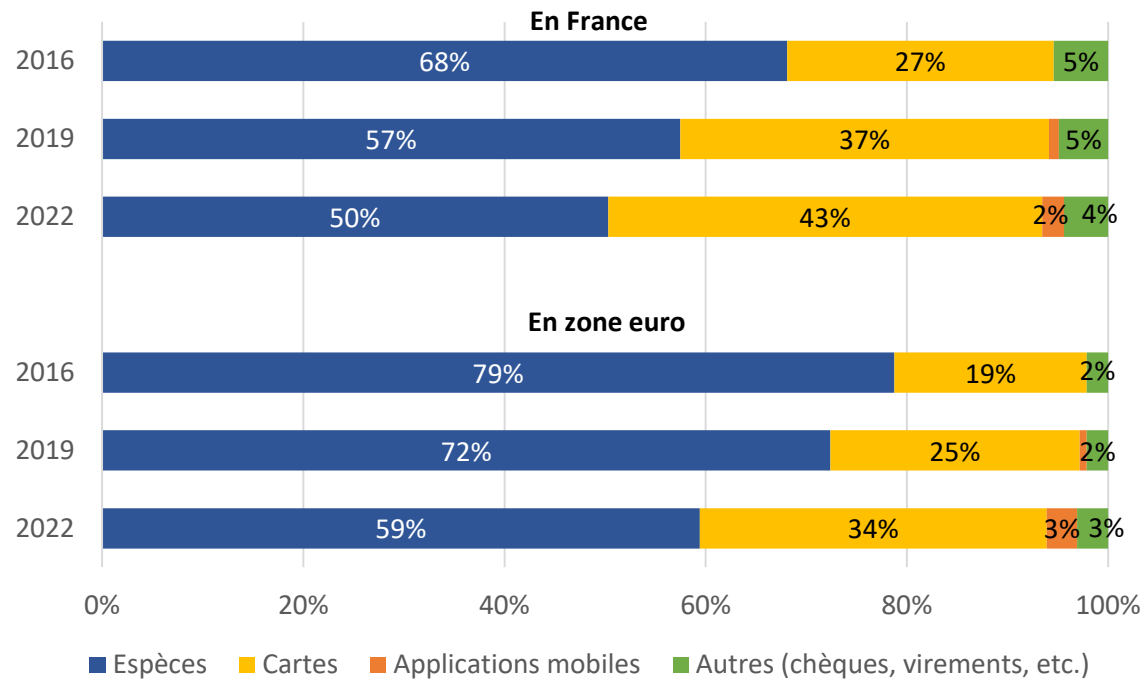
BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

1

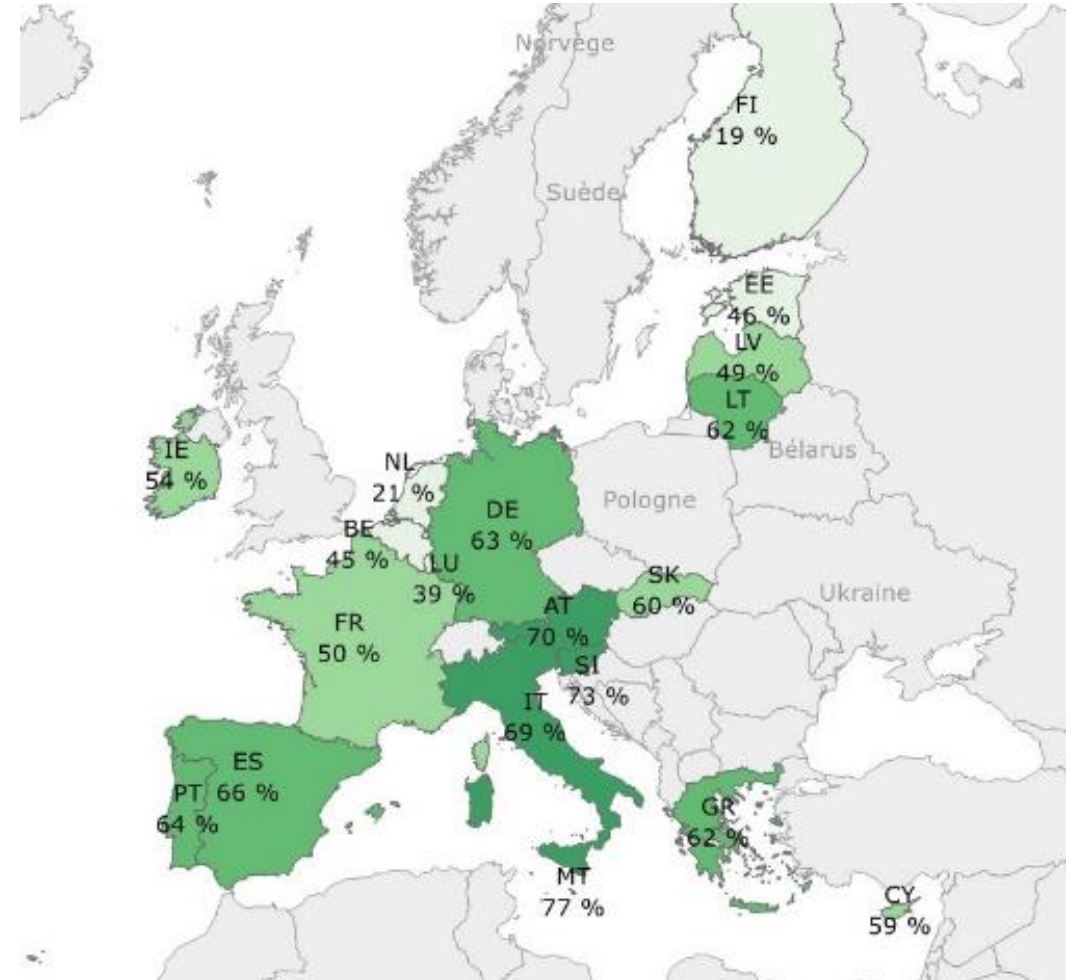
Tendances et défis pour la France et l'Europe des paiements

Une baisse de l'utilisation des espèces

Répartition des moyens de paiement au point de vente (en volume)

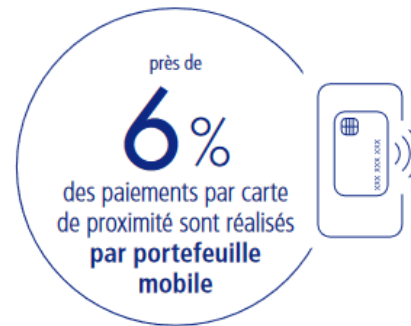
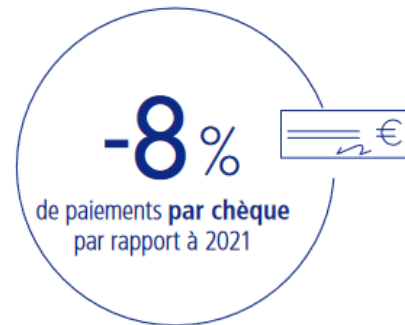
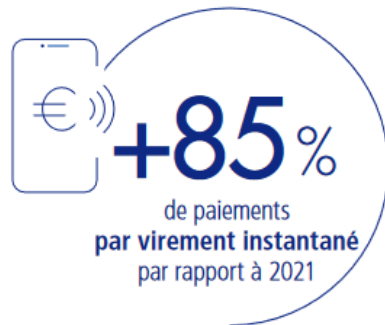


Part des espèces dans les moyens de paiement en Zone Euro (en volume, en 2022)



L'usage des moyens de paiement scripturaux en France en 2022

42 578 MDS €
échangés



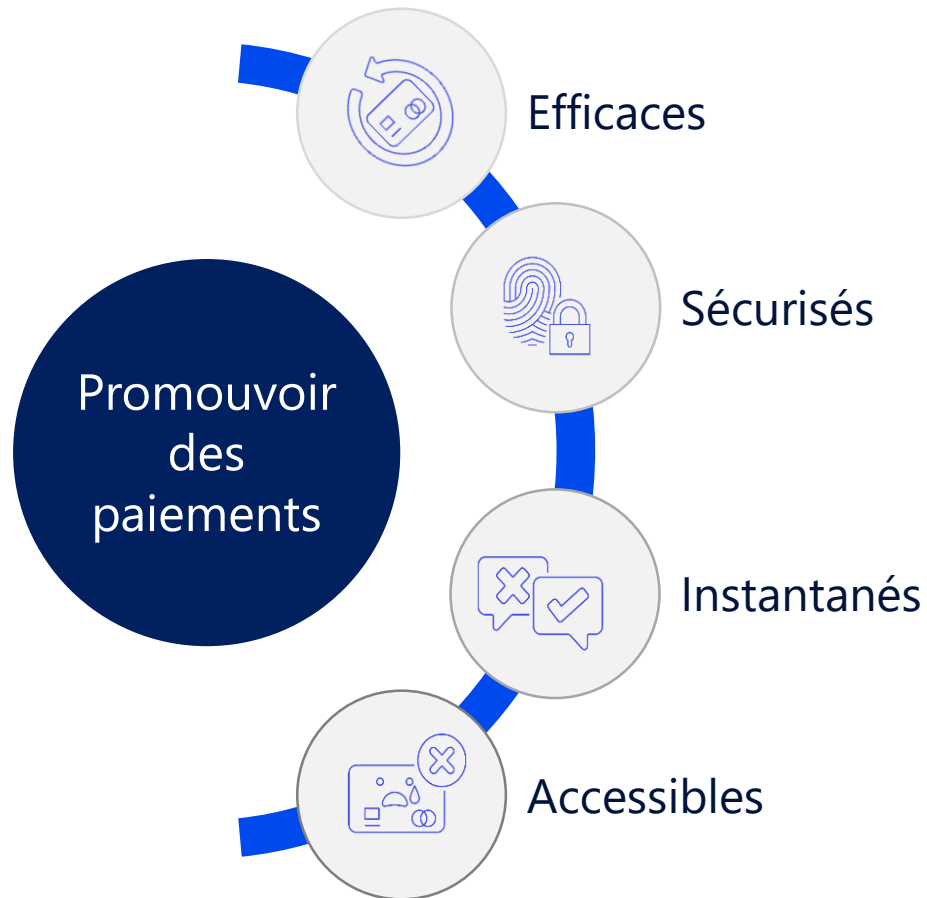
- **Définition légale :** « Sont considérés comme **moyens de paiement** tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé. » (article L. 311-3 du code monétaire et financier)
- **La numérisation des moyens de paiement en plein essor :** dématérialisation des supports 'physiques' (carte, portefeuille, titres spéciaux...) vs. *digital natives* (virement, prélèvement...)
- **L'échelle du temps évolue :** instantanéité, paiements échelonnés (*Buy Now Pay Later*) ou récurrents (abonnements)

Diversification des acteurs et de l'offre des paiements

- **Nouveaux acteurs dans le paysage des paiements** : FinTechs, 'Big techs' (GAFAM, BATX...), Télécoms, filiales de la grande distribution...
- Une **valeur ajoutée principalement apportée par la technologie**.
- Une **offre de plus en plus diversifiée** avec des moyens de paiement innovants.
- Ces mutations ont été accélérées par l'**essor du e-commerce** et la crise sanitaire



Enjeux et défis pour l'Europe des paiements



Enjeux soulevés par la fragmentation de la chaîne de valeur du paiement :

- Confiance dans la monnaie
- Enjeux de concurrence, de souveraineté et d'autonomie stratégique
- Protection des consommateurs, accessibilité et inclusion
- Protection des données, résilience opérationnelle, risques cyber

2

Nos ambitions pour l'avenir



Comment se dessinent nos ambitions pour l'avenir ?

ENCADRER

ACCOMPAGNER

INNOVER

Renforcer la régulation financière à l'échelle nationale et internationale

- **Une coopération accrue des régulateurs des paiements :**
 - Au **niveau national** : ACPR, Banque de France, CNIL, ANSSI, Autorité de la Concurrence
 - les **instances internationales** : Autorité Bancaire Européenne, *Financial Stability Board*, Banque des Règlements Internationaux (BIS), G20,
- **Promouvoir un cadre de régulation harmonisé et rénové** : par ex. projet de règlement européen sur le virement instantané, révision de la deuxième directive européenne sur les services de paiement, règlement européen sur les marchés de crypto-actifs (MiCA)
- **Développer des stratégies fortes, ambitieuses et cohérentes pour les paiements de détail** aux niveaux



Français (via le Comité National des Moyens de Paiement)



Européen (zone euro, UE)



International (G20, sur les paiements transfrontaliers)

Soutenir les initiatives privées, publiques ou mixtes, et actions ciblées



Soutien à l'**European Payments Initiative** pour les paiements du quotidien



Continuer à construire le **SEPA** : éliminer la discrimination à l'IBAN, promouvoir le virement instantané et les nouveaux services B2B



Contribuer aux réflexions et aux travaux de la phase d'investigation du projet **Euro numérique**



Rôle de catalyseur de la Banque de France via le Comité National des Moyens de Paiement (CNMP)

Euro numérique : motivations et caractéristiques

Perpétuer les caractéristiques des espèces dans l'espace numérique



Le **cours légal** pour assurer son acceptation universelle en zone euro



Un mécanisme « **hors ligne** », activable pour assurer une confidentialité similaire à celle des espèces



Une **gratuité** des services de base pour les particuliers (p.ex. tenue de compte, fourniture d'un moyen de paiement)



Des caractéristiques propices à l'**inclusion financière à l'ère numérique**

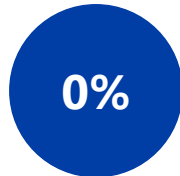
Renforcer la liberté de choix des particuliers



La banque centrale ne pourra **jamais voir les informations personnelles** des utilisateurs de l'euro numérique



L'euro numérique ne sera **pas une monnaie programmable** : la banque centrale ne pourra jamais restreindre son utilisation



L'euro numérique ne sera **pas rémunéré**, ni positivement, ni négativement



L'euro numérique **ne remplacera pas les espèces**

Soutenir la souveraineté, la concurrence, l'innovation



Une distribution confiée aux **intermédiaires privés** (banques et *fintechs* agréées)



Une distribution encadrée par un **ensemble de règles** (*scheme*) sous gouvernance européenne



Des **standards d'acceptation ouverts et harmonisés** au sein de la zone euro



Une **réutilisation de l'infrastructure existante** (p.ex. terminaux, cartes), dans la mesure du possible, pour faciliter l'intégration à l'écosystème des paiements

Euro numérique : prochaines étapes

Décision CGOUV
du 18/10/2023



La décision d'émettre un euro numérique ne sera pas prise avant la finalisation du texte législatif

Merci de votre attention

